

**Commune de POUILLY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 septembre 2024**

*Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 14 – Membres présents : 10*  
*Date de la convocation : 13/09/2024 – Date de publication : 20/09/2024*

*L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 18 septembre à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.*

Présents : Joseph AGOZZINO, François DECHOUX, Christine HAY Elisabeth HAY, Jean-Philippe MARULIER, Thomas RIBOULET, Pierre THIRION, Marie VOGIN, Marilyne WEBERT, Jean-François WEISSE, Régis ZARDET.

Absents excusés : Angèle GUICHARD donne procuration Pierre THIRION ;

Absente non excusée : Virginie BOSSI, Philippe CANDOLFO

Secrétaires de séance : Jean-Philippe MARULIER et Noémie VILLER

**230. (5.3) Comité des Fêtes**

*Rapporteur : Marilyne WEBERT*

*M. Joseph AGOZZINO, dont l'épouse siège au bureau du Comité des Fêtes, quitte la séance pour ce point.*

Madame le Maire rappelle que le **Comité des Fêtes** est une association à but non lucratif ayant pour mission de coordonner et d'organiser les manifestations et festivités de la commune, telles que la fête patronale et la fête des arbalétriers, en collaboration avec les élus, au profit des habitants.

En mars 2023, le Conseil Municipal a nommé trois représentants de la commune au sein du **Comité des Fêtes de Pouilly** à titre consultatif, conformément aux statuts de l'association, qui reste totalement autonome dans ses décisions.

En **juillet 2024**, les membres du Comité ont décidé :

- De ne pas organiser la fête patronale de Pouilly 2024 ;
- De ne plus assurer l'organisation de la fête des Arbalétriers en 2025 ;
- D'organiser une manifestation à Cuvry le 6 octobre 2024, initialement prévue pour la fête patronale de Pouilly. Elle ne s'inscrit donc plus dans le cadre de notre fête patronale.

Madame le Maire a pris acte de ces décisions et a proposé aux associations sportives et culturelles locales de reprendre l'organisation de la fête patronale, qui se tiendra les **5 et 6 octobre 2024**. La majorité des associations ont répondu favorablement ainsi que des habitants du village s'étant portés volontaires de façon spontanée.

Le **11 septembre 2024**, le Comité des Fêtes de Pouilly a annoncé son retrait total de l'organisation des événements à Pouilly jusqu'à la fin de l'année 2024, et son intention d'organiser ses manifestations à Cuvry. Le Comité a également restitué les clés des locaux et le matériel mis à sa disposition de sa propre initiative. En conséquence, la commune remboursera la caution des badges.

Madame le Maire regrette ces décisions, tout en soulignant la qualité du travail accompli par les bénévoles du Comité depuis sa création. Elle propose que la municipalité reprenne l'organisation des principales festivités, avec le soutien des associations locales.

*Commission consultée : commission plénière*

Après délibération, le **Conseil Municipal** décide :

1. **La reprise des festivités par la municipalité** : La municipalité, en collaboration avec les associations volontaires, reprend en charge l'organisation des fêtes traditionnelles de Pouilly (fête patronale, fêtes de Noël, fête des arbalétriers en 2025).
2. **La fin du rôle consultatif des élus au sein du Comité des Fêtes** : Les trois élus désignés en mars 2023 ne siégeront plus à titre consultatif au sein du Comité des Fêtes de Pouilly, qui est désormais considéré comme une association indépendante.

Vote : 10+1 pour, 0 contre. ; 0 abstention

Pour extrait conforme,

Le Maire : Marilyne WEBERT

Le Secrétaire : Jean-Philippe MARULIER

